

IND Bertrix - condensé du Règlement d'Ordre Intérieur

Informations destinées aux élèves



En étant inscrit à l'Institut Notre-Dame, je m'engage à...

Au niveau organisationnel

- **Etre présent** tous les jours de cours ;
- **Arriver à l'heure.** En cas de retard, je passe par le bureau des éducateurs ;
- **Assister à tous les cours.** Brosser une heure de cours est considéré comme un demi-jour d'absence injustifiée ;
- **Me rendre à la salle d'étude quand je n'ai pas cours,** (seuls les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} peuvent rester en classe ou dans leur local).
Si mes parents ont donné une autorisation écrite pour quitter l'école quand je n'ai pas cours, je suis sous leur entière responsabilité ;
- **Apporter tout le matériel et équipement dont j'ai besoin ;**
- **Ranger mes affaires dans mon casier** et ne rien laisser traîner en classe. Je dispose d'un casier personnel fermant à clé situé près de ma classe. Le matériel apporté à l'école (smartphone, ordinateur ,...) reste sous mon entière responsabilité ;
- **Tenir mes documents en ordre ;**
- **Me rendre dans la cour aux récréations.** Seuls les élèves de 6^{ème} et 7^{ème} peuvent rester en classe ou dans leur local ;
- **Le temps de midi se passe à l'école.** Seuls les élèves qui ont une autorisation écrite des parents peuvent, sous leur responsabilité, quitter l'école. Le seul local dans lequel les élèves de rhéto peuvent manger est le local rhétos.
- **Ne jamais sortir de l'école pendant la journée sans autorisation ;**
- **L'utilisation d'un téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite** sauf à des fins pédagogiques. Cette interdiction est d'application pendant le temps scolaire dans l'enceinte de l'école et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur de l'enceinte de l'école. Le téléphone portable ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques ne devront **pas être visibles**. Ils resteront dans la poche d'un vêtement, dans un sac ou seront déposés dans le casier en début de journée.
- **Attention, jouer à des jeux vidéo est interdit à l'école.**
- Sauf autorisation spécifique, **il est également interdit de filmer et de prendre des photos d'autres personnes à l'école.**

Au niveau du respect de soi

- **Ne pas fumer** (cigarette, cigarette électronique, chicha, ...) à l'école ni aux abords de l'école (de la rue de Renaumont à la rue Docteur Lifrange) ;
- **Ne pas consommer de boissons énergisantes ou alcoolisées ni aucune autre drogue, ne pas venir à l'école en possession ou sous l'influence d'un de ces produits.**

Au niveau du respect des autres

- **Rester calme aux cours et entre les heures de cours ;**
- **Adopter lors de toute activité extrascolaire ou d'un stage le même comportement que celui demandé à l'école ;**
- **Respecter les autres élèves, les membres du personnel, l'école elle-même et ne pas nuire à leur réputation,** que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'école (attention aux images et commentaires diffusés par sms, sur les réseaux sociaux, ...) ;
- **Etre poli** en toutes circonstances ;
- **Eviter tout comportement violent, menaçant ou dangereux vis-à-vis des autres ;**

- **Porter une tenue vestimentaire adaptée à la vie scolaire :**
 - **vêtements : une tenue correcte et adéquate doit être portée en toutes circonstances.** Nous ne sommes ni à la plage, ni en sortie. **Les tenues suivantes sont interdites : pantalon de jogging, jeans troué, jupe ou short très court, décolleté très profond, vêtement qui permet de voir le nombril.** Par ailleurs, tu es prié de retirer tout couvre-chef en entrant dans l'enceinte de l'école ;
 - **les petits piercings et tatouages discrets** sont acceptés. Sont toutefois interdits : les écarteurs, les piercings sur la langue et sur la lèvre ainsi que les anneaux et les barrettes dans le nez.
- En cas d'hésitation sur ton look, n'hésite pas à en parler aux éducateurs avant de passer à l'acte !**
- Par mesure d'hygiène, **ne pas retourner en classe avec des vêtements utilisés au cours d'éducation physique** (ou en tournoi).

Au niveau du respect de son environnement

- **Respecter le matériel** (ne pas écrire sur les tables, ne pas dégrader le mobilier, **n'afficher qu'avec autorisation de la direction et aux endroits prévus...**) **et respecter les locaux.** Afin de préserver le réseau et le matériel informatique de l'école (ordinateurs, tableaux interactifs, écrans, tablettes, projecteurs, baffles...), **il est**, sauf autorisation donnée par un membre de l'équipe éducative, **interdit de se servir du matériel scolaire ou du réseau pour utiliser les media sociaux** (Facebook, Instagram, TikTok, Youtube, films...), **jouer à des jeux vidéo mais aussi télécharger et/ou installer quoi que ce soit** (jeux, films, logiciels, musique...) ;
- **Tenir ma classe et les autres locaux propres, trier les déchets et effectuer les charges de nettoyage conformément aux directives données.** Les poubelles doivent être vidées par les élèves responsables des charges. Le jour où les techniciennes de surface nettoient ma classe, **je range toutes mes affaires et je mets les chaises sur les tables.**
- **Ne pas entrer sans autorisation dans un local interdit aux élèves** (salle des professeurs, bureaux, local photocopieuses...).

Au niveau du climat scolaire

- En cas de situations conflictuelles entre plusieurs acteurs scolaires, tout élève, parent, membre de l'équipe éducative ainsi que tout membre de la communauté scolaire peut rapporter les faits aux éducateurs et à la direction. Ces faits peuvent être transmis en sollicitant un entretien individuel ou par message via l'application Smartschool. (voir le point 11 du ROI concernant la procédure)

Les discussions entamées au conseil d'élèves en vue de modifier le ROI seront poursuivies, ce qui conduira sans doute à des aménagements, mais en attendant, ce ROI est d'application.

En cas de non-respect de ces consignes, je m'expose à des sanctions : rappel à l'ordre, punition, confiscation du smartphone, retenue 1h en fin de journée, retenue le mercredi après-midi (2h ou 4h), retenue le vendredi après les cours ou à tout autre moment, suppression d'une activité scolaire, renvoi 1 jour, renvoi 3 jours, contrat de non-réinscription, renvoi définitif...

IND Bertrix - condensé du Règlement d'Ordre Intérieur

Informations destinées aux parents



En inscrivant mon enfant à l'Institut-Notre-Dame, je m'engage à :

- Veiller à ce qu'il soit présent tous les jours de cours ;
- Prévenir l'école en envoyant un message à « contact éducateur » (depuis son compte Smartschool) le plus rapidement possible en cas d'absence de mon enfant (même pour une heure de cours) ; Justifier toute absence par écrit en envoyant un message à « contact éducateur » le plus rapidement possible en indiquant le motif.

En cas de maladie de plus d'un jour, remettre le certificat médical au plus tard le 4^{ème} jour de maladie. Quand il est possible d'avoir un justificatif officiel (médecin, spécialiste, service juridique, ...), il faut le demander.

Toute absence non justifiée dans les délais sera considérée comme injustifiée et passible d'une sanction. **La direction a toujours le droit d'appréciation quant à certains motifs d'absence évoqués.**

- Ne pas partir en vacances pendant un jour scolaire car c'est d'office considéré comme absence injustifiée. Attention, cette année scolaire commence le 25 août et se termine le 3 juillet ;
- A partir de **9 demi-jours** d'absences injustifiées, un signalement est automatiquement envoyé à la Direction Générale des Etudes ;
- A partir de **20 demi-jours** d'absences injustifiées, l'élève perd sa qualité d'élève régulier et un contrat d'objectifs lui est imposé. Entre le 15 et le 31 mai, le conseil de classe se réunit pour rendre ou non à l'élève son statut d'élève régulier et pouvoir prétendre à la sanction des études.
- Payer les factures à échéance. En cas de non paiement, des frais de rappel seront ajoutés et le dossier sera transmis à une société de recouvrement. En cas de difficulté réelle, prendre contact avec l'école ;
- Demander un compte Smartschool « parent » et n'utiliser que cette messagerie pour entrer en contact avec l'équipe éducative, et non celle de votre enfant.
- Quand je me rends à l'école, je sonne à la porte d'entrée principale (au milieu) pour annoncer ma visite. Je n'entre par aucune autre porte (sauf réunion de parents) ;
- En règle générale, un élève qui n'a pas cours doit rester à l'école. Il peut rentrer à son domicile (ou chez un membre de la famille) à condition que vous ayez donné préalablement votre accord par écrit (en tenant compte du document adapté à chaque degré). Dans ce cas, **IL SERA TOUJOURS SOUS VOTRE RESPONSABILITE**. Nous ne souhaitons vraiment qu'aucun élève ne flâne dans Bertrix pendant les heures d'école.
- Je suis bien conscient que l'école n'organise pas de secondes sessions.

En m'inscrivant ou en restant inscrit à l'IND Bertrix, je déclare accepter le Projet Educatif et Pédagogique, le Projet d'Etablissement, le Règlement Général des Etudes, le Règlement d'Ordre Intérieur (et son condensé), les chartes Informatique, Smartschool, Labo sciences, Pool info, Local ainsi que les documents d'intentions pédagogiques des différents cours. Je peux consulter tous ces documents sur Smartschool (onglet Règlement de l'intradesk) ou dans mes cours, ou en demander un exemplaire au secrétariat.